

Bien que Nous ayons, à plusieurs reprises, pros-
crit et réprouvé ces erreurs capitales, la cause de
l'Eglise catholique, le salut des âmes, qui nous est
confié par Dieu, et le bien de la société humaine
elle-même exigent absolument que nous excitons de
nouveau votre sollicitude pastorale à combattre d'au-
tres opinions coupables qui découlent de ces mêmes
erreurs comme d'une source. Ces opinions fausses
et perverses sont d'autant plus détestables qu'elles
tendent à neutraliser, à écarter cette puissance sala-
taire que l'Eglise catholique, en vertu de l'institu-
tion et du mandat qu'elle tient de son divin fonda-
teur, doit exercer librement, jusqu'à la consumma-
tion des siècles, aussi bien sur chaque homme en
particulier que sur les nations, les peuples et leurs
souverains, et à détruire entre le Sacerdoce et l'Em-
pire cette union, cette harmonie de vues réciproques
qui fut toujours si féconde en effets salutaires pour
la société religieuse et pour la société civile. Vous
ne l'ignorez pas, Vénérables Frères, il y a de nos
jours bon nombre d'hommes qui, appliquant à la so-
ciété civile le principe impie et absurde du *natura-*
lisme, comme ils l'appellent, osent enseigner que " la
bonne administration de la société publique et le
progrès social requièrent que la société humaine soit
constituée et gouvernée sans égard pour la religion
et comme si elle n'existait pas, ou au moins sans dis-
tinction entre la véritable et les fausses religions."
Au mépris de la doctrine des Saintes Ecritures, de
l'Eglise et des Saints Pères, ils ont l'audace de pro-
clamer " excellente la condition d'une société ou
l'on ne reconnaît à l'Empire le devoir d'appliquer
aux violateurs de la religion catholique les peines
édictées qu'autant que le réclame la tranquillité pu-
blique." Ils ne craignent pas de tirer de cette idée
radicalement fausse du régime social une opinion
des plus préjudiciables à l'Eglise catholique et au
salut des âmes, et que Notre prédécesseur Grégoire
XVI appelle une *folie*, à savoir que " la liberté de
conscience et des cultes est un droit propre de tout